

LICENCE 1^{ère} ANNÉE « Droit et techniques de l'assurance »

1^{ère} Session - Semestre I – 05 janvier 2006 - Durée : 2H00

ELEMENTS FONDAMENTAUX DE L'ASSURANCES

Monsieur TOUSSAINT

Précisions préalables :

Vous traiterez toutes les parties du sujet unique.
Aucun choix n'est possible sur les différentes parties.

Accessoires à l'examen:

Calculatrice autorisée, Code des Assurances non autorisé

PREMIER TRAVAIL

En tant que Consultant Externe de la société « **Les Mutuelles d'Assurances Belges I.A.R.D.** », son Directeur Général, Mr Chef, vous interroge dans le cadre de l'élargissement des activités de l'entreprise. En effet, comme l'indique le nom de la compagnie, « Les Mutuelles d'Assurances Belges I.A.R.D. » pratique uniquement des opérations d'assurance I.A.R.D. et sur le territoire Belge exclusivement (Assurances Automobiles, et Multi Risques Habitation... réservées aux particuliers).

Aujourd'hui, Mr Chef, souhaite développer l'entreprise, et se lancer dans la vente de produits d'Assurances Vie et plus particulièrement sur le territoire français extrêmement porteur. Il vient de créer une filiale « **VIE-CAPI ASSURANCES BELGIUM S.A.** » dont le siège se trouve situé à BRUXELLES.

Il vous demande donc de lui répondre par le biais d'une note, et de lui préciser les grands principes de l'assurance française en matière de démarches à accomplir pour pouvoir pratiquer des opérations d'assurance vie – capitalisation sur le territoire français. Par ailleurs, il conviendra de lui indiquer quelle est à votre avis la société qui devra accomplir les démarches et pour quelles raisons ? Vous n'omettez pas de lui préciser quels seront ses interlocuteurs et pour quelles raisons ?

Vous n'omettez surtout pas de bien justifier vos positions et arguments, Mr Chef évaluant par ce travail vos capacités à rester son consultant habituel.

DEUXIEME TRAVAIL

Répondez brièvement aux questions suivantes :

- a) Quels sont les différents types d'Intermédiaires d'Assurance ? Décrivez les sommairement.
- b) Qu'est ce que le Principe Indemnitaire ?

TROISIEME TRAVAIL

La Société **Risques & Cie** cherche à faire assurer contre l'Incendie sa nouvelle usine pour une valeur de 2.000.000,00 d'Euros, et sa Responsabilité Civile Professionnelle avec un plafond de 15 000 000,00 d'Euros (activité de fabrication de produits chimiques).

Pour cela, elle contacte la Sté SUPER ASSURANCES, son assureur habituel.

SUPER ASSURANCES ne pouvant couvrir ce risque seule, fait appel à 2 autres assureurs (R.I. Assurances et R.C.PRO Assurances) ;

Une Police Unique Collective de coassurance est ainsi établie, spécifiant que l'Apériteur, est SUPER ASSURANCES.

Le détail des garanties et prises de participation se décompose comme suit :

ASSURANCES INCENDIE BATIMENT Sté RISQUES & Cie

Sociétés	Capital Garanti	Quote-part	Prime Nette Perçue
SUPER ASSURANCES		50%	
RI ASSURANCES		30%	
RC PRO ASSURANCES		20%	
Totaux	2.000.000,00 Euros	100%	8.000,00 Euros

ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE Sté RISQUES & Cie

Sociétés	Capital Garanti	Quote-part	Prime Nette Perçue
SUPER ASSURANCES		20%	
RI ASSURANCES		5%	
RC PRO ASSURANCES		75%	
Totaux	15.000.000,00 Euros	100%	25.000,00 Euros

- 1) Calculer la Prime Nette perçue par chacune des sociétés participant à la Coassurance, en fonction de leur plein de souscription respectifs (les montants sont à préciser également) et ce par risques garantis.
- 2) En cas d'une destruction Partielle du bâtiment suite à un incendie de **25%** quelles seront les interventions de chacun des coassureurs ? Qui réglera RISQUES & Cie ? Pourquoi ?